



Arborescence Opportunités 2, tout l'ADN de Spirica accessible en Gestion Libre

UNE OFFRE FINANCIÈRE RICHE, INNOVANTE ET ÉVOLUTIVE



- Le Fonds Euro Nouvelle Génération de Spirica,
- Le Support Croissance Allocation Long Terme,
- Un univers d'investissement varié de plus de 700 supports représentatifs de l'ensemble des classes d'actifs (immobilier, Private Equity, ETF, titres vifs, EMTN...) et l'accès à une gamme de plus de 40 supports Développement Durable.

DES SEUILS DE VERSEMENTS* ACCESSIBLES



	Type d'opérations	Montant min. d'investissement
En Gestion Libre	Versement initial	1 000 € (150 € / support)
	Versements libres complémentaires	750€ (150 € / support)
	Versements libres programmés	150 € mensuel ou trimestriel (50 € /support)
	Arbitrage ponctuel	150 € (50 € /support)

*Chaque versement doit comporter un minimum de 25% d'Unités de Compte selon la grille en vigueur.

Pour la part des garanties exprimées en unités de compte, les montants investis ne sont pas garantis mais sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. La possible perte en capital est supportée par le souscripteur.

ZOOM SUR LES OPTIONS



Zoom sur les options de gestion financière

- Option Rééquilibrage Automatique,
- Option Investissement Progressif,
- Option Sécurisation des plus-values,
- Option Limitation des moins-values relatives.

Zoom sur une option de prévoyance

- Garantie Décès Plancher / Garantie Décès Plancher Indexée.

ZOOM SUR LES FRAIS



Frais sur versement	3,50 % max	Frais négociés
Frais de gestion annuels du Fonds Euro Nouvelle Génération	2 % max	
Frais de gestion annuels sur les UC	1 % max	
Frais de gestion annuels sur le Support Croissance ALT	1 % max	
Frais d'investissement spécifiques sur les SCPI	De 4,25 % à 9,46 % max de la part investie selon la SCPI choisie	
Frais d'arbitrage ponctuel par opération	0,80% max des montants arbitrés Minimum 50 € / Maximum 300 €	
Frais des options de gestion financière :		
Rééquilibrage automatique	0,50% des montants arbitrés (max 250€)	
Sécurisation des plus-values	0,50% des montants arbitrés (max 250€)	
Limitation des moins-values relatives	0,50% des montants arbitrés (max 250€)	
Investissement progressif	gratuit	

ZOOM SUR LES ARBITRAGES



- Libres à tout moment après la fin du délai de renonciation,
- Enregistrés le jour de leur réception, date de valeur J+1,

Montant minimum des sommes transférées	150 € minimum ou la totalité du support arbitré
Solde par support après arbitrage	50 € minimum

- Réalisables par vos soins ou par le client (option à votre demande).

ZOOM SUR LA DISPONIBILITÉ



RACHAT PARTIEL PONCTUEL :

Possible à tout moment, dès la fin de la période de renonciation.

Montant minimum par rachat	1 000 €
Solde minimum du contrat après rachat	1 000 €

RACHATS PARTIELS PROGRAMMÉS :

Possibles à tout moment, dès la fin de la période de renonciation, à condition de ne pas avoir opté pour les versements libres programmés, et de ne pas avoir d'avance en cours.

Montant minimum sur le contrat pour mise en place	15 000 €
Montant minimum par rachat	150 €
Périodicité	Mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle

RACHAT TOTAL : possible à tout moment.

AVANCES : possibles dès que le contrat a 6 mois, pour un montant minimum de 2 000 € (voir le règlement des avances en vigueur).



LES + DES SERVICES EN LIGNE POUR VOTRE CLIENT

- Pour réaliser versements et arbitrages 24h/24 7j/7,
- Pour consulter l'épargne disponible 24h/24 7j/7,
- Pour modifier son plan d'arbitrages programmés,
- Pour consulter tous les documents de gestion du contrat.



LES + DES SERVICES EN LIGNE A VOTRE DISPOSITION SUR VOTRE EXTRANET

Plusieurs parcours en ligne avec signature électronique :

- Souscription en ligne
- Versements en ligne
- Arbitrages en ligne
- Rachats en ligne.



Document achevé de rédiger en septembre 2020. A l'usage exclusif du courtier et/ou CGPI auquel il a été remis.

Documentation non contractuelle. Ce document a été réalisé dans un but d'information uniquement et ne constitue pas une offre ou une sollicitation en vue de la souscription à ces produits ; l'investisseur étant seul juge de l'opportunité des opérations qu'il pourra être amené à conclure.

Arborescence Opportunités 2 est un contrat individuel d'assurance sur la vie souscrit auprès de Spirica.

UAF LIFE Patrimoine, SA au capital de 1 301 200 € - 433 912 516 RCS LYON - 27 rue Maurice Flandin - BP 3063 - 69395 LYON Cedex 03 - www.uaflife-patrimoine.fr
Enregistrée à l'ORIAS (www.orias.fr) sous le n° 07 003 268 en qualité de Courtier d'assurance - filiale de Predica et Spirica - et de Conseiller en Investissements Financiers
membre de la CNCIF, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers. Société sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution - 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS CEDEX 09, et de l'Autorité des Marchés Financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS Cedex 02 - Une société du Groupe Crédit Agricole Assurances

Spirica, S.A. au capital de 231 044 641 euros, entreprise régie par le Code des assurances, n° 487 739 963 RCS Paris, 16-18, boulevard de Vaugirard 75015 Paris.